

N° Client : 6512410
 N° T.V.A : FR30949197289

REXEL CAHORS
4600
 62 CHEMIN DE LA GRAVETTE

 46000 CAHORS
 Tél. : 05.65.20.30.10 Fax. : 05.65.22.69.88

MONSIEUR CEDRIC AZAM

 LIEU DIT LE MAS
 46340 DEGAGNAC
 France

MONSIEUR CEDRIC AZAM

 LIEU DIT LE MAS
 46340 DEGAGNAC
 France

Attention cette facture est en envoi dématérialisé fiscalement

Échéance : 31/03/2025 Règlement : Lettre de change directe

N° ligne	Référence Désignation	Prix unitaire H.T	Remise en %	Prix Net Unitaire H.T.	Qté	Unité	Prix total H.T	Code T.V.A
Votre commande : STOCK Notre Réf: 012686112 du 13/02/2025 Concerne le BL : 000229117 du 04/02/2025 Facture : 993226021								
0010	IBOB34920 ICTA 3422 C D20 ATF CLASSIC AU METR E	0,53236	36,23	0,33949	100	U	33,95	2
Sous total HT BL 000229117							33,95	
Sous total commande STOCK							33,95	

Code T.V.A	Total H.T. hors D.E.E.E	Total H.T. D.E.E.E	Total H.T.	P.F.A	NET H.T.	Taux de T.V.A. (en %)	Total T.V.A.
2	33,95	0,00	33,95	0,00	33,95	20,00	6,79

L'éco-participation correspond au coût d'élimination des déchets et des équipements électriques et électroniques qui vous est répercuté conformément aux dispositions du décret n° 2005-829 et de l'article L 541-10-2 du Code de l'Environnement.

Merci d'adresser votre règlement et le coupon détachable à l'adresse ci-dessous

Centre de traitement des paiements
REXEL France /SUD EST
 CENTRE DES PAIEMENTS
 TSA 91114
 69626 VILLEURBANNE CEDEX

BNP PARIBAS PARIS (BNPAFRPPPLZ)
 RIB 30004 00588 00010007392 64
 N° code IBAN FR76 3000 4005 8800 0100 0739 264

Escompte pour paiement anticipé : néant par rapport aux conditions générales de vente

Extrait des conditions générales de vente : Les factures de la Société REXEL France sont payables au comptant sans escompte. L'absence de paiement total ou partiel à l'échéance rendra toute somme due par le Client immédiatement exigible, sans rappel préalable ; elle entraînera notamment le paiement par le Client d'une indemnité forfaitaire de 40 Euros par facture impayée, ce montant étant susceptible d'être augmenté si la Société justifie que les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire, l'application d'une clause pénale égale à 15 % du montant total facturé et non payé par le Client ainsi que des pénalités de retard calculées sur la base du taux d'intérêt pratiqué par la Banque Centrale Européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de dix points de pourcentage, le taux d'intérêt à appliquer étant, pour le premier semestre de l'année, celui en vigueur au 1er janvier de l'année considérée et, pour le second semestre, celui en vigueur au 1er juillet de l'année considérée. Ces pénalités sont applicables à compter du lendemain de la date d'exigibilité de la facture et jusqu'au complet paiement des sommes dues. Conformément à la loi n°80-335 du 12 mai 1980, les biens vendus demeurent la propriété de la Société REXEL France jusqu'au paiement intégral et effectif du prix facturé et de ses accessoires, la livraison s'entendant de la remise matérielle des marchandises. Tout litige entre le Client et la Société relève de la compétence du Tribunal de Commerce de Paris.

REXEL France SAS - 13 Bd du Fort de Vaux - 75017 PARIS

 SAS au capital de 41 940 672 Euros - N° SIREN : 309304616 - RCS PARIS 309 304 616
 Code NAF 4669A - Numéro de TVA intra-communautaire : FR26309304616

NET H.T. 33,95 €
Total T.V.A. 6,79 €
MONTANT NET T.T.C. 40,74 €

En EUR AVOIR

Date d'Avoir	28/02/2025
N° Client	6512410
N° d'Avoir	993226022
Net à Payer	40,74 €
Date d'échéance	31/03/2025
Mode de règlement	Lettre de change directe

